



FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC

AVIS PRÉSENTÉ  
AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

*Le supplément de revenu garanti*

Septembre 1999

La Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) est un regroupement volontaire de personnes âgées de 50 ans et plus dont l'objectif principal est de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de ses membres et par voie de conséquence, de l'ensemble des aînés québécois.

Aujourd'hui, la FADOQ est présente dans 16 régions du Québec, rassemble près de 1 000 clubs qui offrent particulièrement des activités de loisir aux 275 000 membres qui s'y retrouvent. De plus, la FADOQ défend les droits de ses membres et offre un terrain propice à leur épanouissement, quel que soit le domaine de compétence ou l'endroit où ils habitent. Finalement, l'implication sociale de nos membres collabore aussi au mieux-être de la communauté et à l'équilibre de notre société.

Nous remercions le Comité permanent des finances de bien vouloir nous entendre et tenons également à souligner l'ouverture et l'effort du gouvernement vis-à-vis ce que les citoyens ont à dire des finances du pays.

Bien entendu, nous sommes préoccupés par les effets de la dette sur l'économie et par les dépenses du gouvernement fédéral. Les transferts fédéraux aux

provinces ainsi que les paiements de transfert aux particuliers ne sont pas sans nous inquiéter. Le temps étant limité et nos priorités déjà établies, nous nous limiterons à la problématique la plus criante et la plus consternante pour le moment : les aînés les plus démunis.

Pour la FADOQ, il est important que le gouvernement réalise l'importance de sa responsabilité envers les aînés. Compte tenu que la quantité de services en tout genre, auparavant gratuits et maintenant payants, ne cesse d'augmenter et que les aînés n'ont que très peu de moyens d'accroître leur revenu, il devient urgent de bonifier les programmes de soutien afin de permettre aux personnes âgées de vivre avec un revenu adéquat.

### *Question de revenu*

Vous devez sans doute savoir qu'en 1996, les personnes seules âgées de 65 ans et plus avaient, au Québec, un revenu moyen de 16 946 \$<sup>1</sup>. Vous savez également que le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada a été fixé pour une personne à 17 409 \$ en région urbaine de plus de 500 000 habitants et à 12 030 \$ en région rurale. Savez-vous que 64 % des personnes âgées vivant au Québec ont des revenus SOUS LE SEUIL DE FAIBLE REVENU. De plus, en 1996, 57 % des revenus

---

<sup>1</sup> Ce revenu se chiffrait à 17 653 \$ pour l'ensemble des Canadiens âgés de plus de 65 ans.

des personnes âgées provenaient des programmes gouvernementaux, soit la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Y faire appel est déjà le signe d'un grand besoin. Et n'oublions pas la situation déplorable que vivent les femmes qui n'ont jamais été sur le marché du travail et qui n'ont droit qu'à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti maximal : elles vivent avec 10 864 \$ par année!

Tout récemment, le rapport du Conseil national du bien-être social nous apprendait que 602 000 personnes âgées vivent dans la pauvreté au pays, et plus précisément, 42 % des femmes seules de plus de 65 ans étaient considérées comme pauvres. Le gouvernement ne peut ignorer ces personnes pauvres et doit agir en conséquence.

### *Question de dépenses*

Comment croyez-vous que les aînés doivent et peuvent gérer un si petit portefeuille? Le coût de la vie est le même, que l'on soit retraité ou travailleur. Certains vont jusqu'à dire que les aînés dépensent moins que les autres citoyens! Ont-ils le choix ? À titre d'exemple, une chambre et pension dans la région de Montréal coûte annuellement 8 400 \$ au bas mot. Par ailleurs, les aînés continuent à se loger, à boire du lait, à manger (pas juste du pain), à se vêtir (vous savez combien il peut en coûter simplement pour une paire de chaussures), à se déplacer (une

carte d'autobus à Montréal coûte aux aînés 26 \$ par mois, alors qu'une voiture en région rurale est d'une absolue nécessité), à s'offrir un loisir (le câble-vision pour bon nombre d'entre eux), à payer les services essentiels que sont le téléphone, l'électricité et les assurances (malheureusement, ils n'en prennent pas tous, n'en n'ayant pas les moyens). Que peut-il bien rester pour pallier aux urgences? Si cette personne consomme des médicaments, avouez qu'il ne lui reste pas grand chose, si même elle parvient à boucler son budget de base.

Prenons l'exemple d'un aîné type : 10 864 \$ de revenu/année moins 8 400 \$/année pour une chambre et pension, moins 100 \$ pour la franchise des médicaments, moins 312 \$ pour la carte d'autobus, il reste 2 052 \$ par année pour se vêtir, payer les petites nécessités (shampoing, crèmes, médicaments en vente libre, lacets pour les chaussures... cette liste est sans fin!) et s'offrir des loisirs. Avouez que c'est peu. Et la pilule est difficile à avaler, surtout si l'on a été contraint à vivre dans une chambre parce que l'on n'avait plus les moyens de se payer un petit logement.

Il devient donc urgent de bonifier les programmes de soutien pour permettre aux personnes âgées de vivre avec un revenu adéquat. Il est malheureux de rencontrer encore des aînés aux prises avec cette horrible décision, mois après

mois : l'épicerie ou les médicaments, faute d'un revenu suffisant pour rencontrer les dépenses mensuelles de base!

La FADOQ demande au gouvernement de procéder graduellement à l'augmentation du revenu annuel de base des programmes de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti afin qu'il atteigne au moins l'équivalent du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada.

Cette augmentation, tel que mentionné lors de la présentation de notre avis de l'an dernier pourrait se faire de la façon suivante :

*1<sup>re</sup> année :*

Une bonification du plancher de la pension annuelle de 120 \$ pour les retraités bénéficiant du programme de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Il doit être possible de verser ce montant, puisque le ministre l'avait déjà prévu lors de son projet de prestation aux aînés.

*2<sup>e</sup> année et les suivantes :*

une augmentation du plancher de la pension annuelle proportionnelle à l'indice des prix à la consommation + 1 %, jusqu'à ce que ce montant du revenu de pension atteigne le montant équivalent au seuil de faible revenu.

## *Nos préoccupations*

Nous parlons souvent de l'avenir des aînés. Nous sommes préoccupés par ce qu'il nous réserve. C'est souvent mystérieux et nous croyons à tort que nous n'y pouvons pas grand chose. Mais quand on parle du présent, on peut agir. Et l'on doit y voir aujourd'hui même; notre avenir en dépend autant que notre présent.

La révision du Régime de pensions du Canada et celle du Régime de rentes du Québec assurent aux travailleurs actuels, qui voient tout de même leur taux de cotisation s'alourdir, une certaine sécurité financière à venir. Toutefois, nous ne saurions considérer que cet apport combiné au programme de sécurité de la vieillesse leur garantit une sécurité financière minimale à leur retraite.

Par ailleurs, étant donné que la majorité des travailleurs n'ont pas accès à un régime de pensions privé, nous croyons que le gouvernement devrait confirmer que le sort des aînés restera une priorité pour l'État. De plus, nous croyons que l'État devrait adopter des mesures supplémentaires pour aider les Canadiens et les Canadiennes à se constituer un revenu de retraite garanti, en plus d'encourager la création d'emplois permettant la viabilité des régimes actuels.

## *Conclusion*

Selon les projections de Statistique Canada, 16 % des Canadiens et des Canadiennes auront 65 ans et plus en 2016. En 2041, les aînés formeront environ 23 % de la population. Peut-être n'y serez-vous pas ! Et si vos enfants y étaient, eux, comment vivront-ils?

Quand viendra leur tour, qui sont ceux qui paieront pour eux? Bien des rumeurs courent, en effet, que les coffres de la Sécurité de la Vieillesse seront à sec lorsque leur tour sera venu. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas été très précis à ce sujet; nous en sommes inquiets et croyons que les contribuables devraient être rassurés à ce sujet.

Si le passé est garant de l'avenir, il ne faut rien prendre pour acquis et prévoir l'imprévisible. Les fluctuations économiques étant ce qu'elles sont, le gouvernement se doit d'être prévoyant et quant à nous, de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, nous serons des plus vigilants.

Nous implorons le gouvernement de poursuivre ses efforts afin d'améliorer la situation des retraités les plus démunis. Vivre dans la dignité jusqu'à la fin de ses jours ne devrait même pas être remis en question dans une société telle que la nôtre. Il faut se rappeler que les prestations de sécurité de la vieillesse ne sont pas des privilèges, ni des dons de charité accordés aux aînés, mais une dette que la



société a contractée envers eux. N'oublions pas qu'au début du régime, alors qu'ils étaient travailleurs, ils ont payé pour leurs propres parents.

À l'aube de l'an 2000, dans une société où l'on préconise l'équité, l'État ne peut se dégager d'une responsabilité certaine envers ses membres les plus faibles et les plus démunis. Nos gouvernements ont le devoir de protéger et de soutenir financièrement les membres de la société qui ne peuvent, pour divers motifs, subvenir à leurs besoins essentiels. Ceci demeure quant à nous une obligation pour tout gouvernement d'une société qui se dit civilisée.